בס"ד

INSTITUTIONS
MERKAZ HATORAH

**CONVENTION PARTICULIERE**

La diversité des écoles juives en France, offre actuellement à chacun, en effet, la possibilité de choisir l'établissement scolaire conforme à leurs attentes.

Le collège-lycée Merkaz Hatorah filles, comme les autres structures des Institutions, n'est pas un établissement de proximité.

Nos Institutions répondent à un projet bien spécifique : Transmettre, enseigner et approfondir les valeurs et connaissances du peuple juif.

Compte tenu du caractère propre de ce projet éducatif, et sans préjudice de l'application de l'ensemble du règlement intérieur, il est expressément convenu entre les parties soussignées d'appliquer les dispositions ci-dessous, auxquelles tout manquement pourrait être sanctionné conformément au règlement intérieur.

## ▪ La Tefila

Elle se fait au réfectoire pendant le temps d'accueil du matin**.** Les élèves y participant doivent être munies d'un sidour dans leur cartable. Le silence est de rigueur et la participation de chacune donne son sérieux à la téfila.

## ▪ Enseignements complémentaires facultatifs à caractère propre

Dans le cadre du projet éducatif à l'Etablissement, des enseignements propres sont mis à disposition des élèves.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces enseignements sont **facultatifs**, mais deviennent **obligatoires une fois que les représentants légaux y ont consenti**.

**En cochant la case ci-dessous**, je confirme que **mon enfant participera aux enseignements propres** pour l'année scolaire en cours :

☐ **Je souhaite que ma fille participe aux enseignements propres mis à disposition par l'établissement.**

Nom et prénom de l'élève : .....

Année scolaire : .....

- **Uniforme scolaire**

**Dans l'enceinte de l'établissement, le port de la tenue réglementaire est strictement obligatoire**. Cette tenue est impérative non seulement pendant la période scolaire mais pour toute présence à l'Ecole (ex : cours de rattrapage, remise des livres de fin d'année, fêtes, etc…) de même lors de toute activité **extra-scolaire sous le couvert de l'Ecole** (voyages, sorties éducatives ou ludiques, etc…) facilitant l'identification de nos élèves pour des questions de sécurité.
Pour des raisons d'hygiène, nous demandons également à nos élèves ayant les cheveux longs, de se les attacher au sein de l'école.

Toute élève qui ne respecterait pas les termes de cette convention pourrait se voir interdire l'accès de l'Etablissement ce jour-là et sanctionnée conformément au règlement intérieur.

**LA DIRECTION**